

## **PJ N°19 – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE**

### **ZNIEFF**

Le site de méthanisation et les parcelles d'épandage ne sont pas situés en ZNIEFF.  
L'îlot n°15 de la SCEA de la Conge a été exclu des surfaces épandables. Voir carte page suivante et PJ n°20

### **PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE DE CAPTAGE AEP**

Le site de méthanisation ainsi que les parcelles d'épandage ne sont pas dans compris en périmètre de protection de captage.  
(voir carte page suivante et PJ 20 – Plan d'épandage)

### **NATURA 2000**

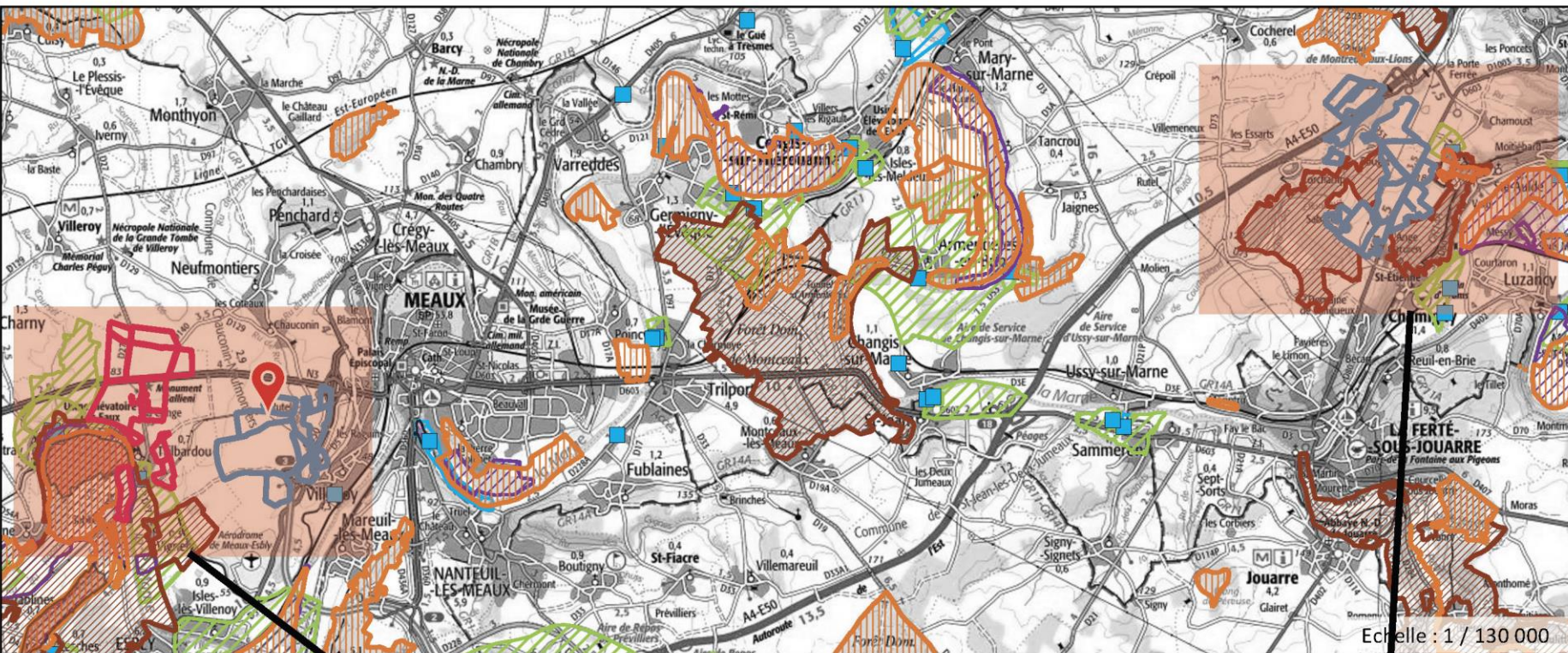
Voir PJ n°13

Le site de méthanisation et les parcelles d'épandage ne sont pas situés en zone Natura 2000.  
Le site Natura 2000 le plus proche de l'unité de méthanisation est situé à 2.7 km. Il s'agit du site FR1112003 "Boucles de la Marne" relevant de la directive Oiseaux.  
L'îlot n°15 de la SCEA de la Conge a été exclu des surfaces épandables. Voir carte page suivante et PJ n°20

### **AUTRES ZONAGES ET PROTECTIONS DU PATRIMOINE NATUREL**

Néant



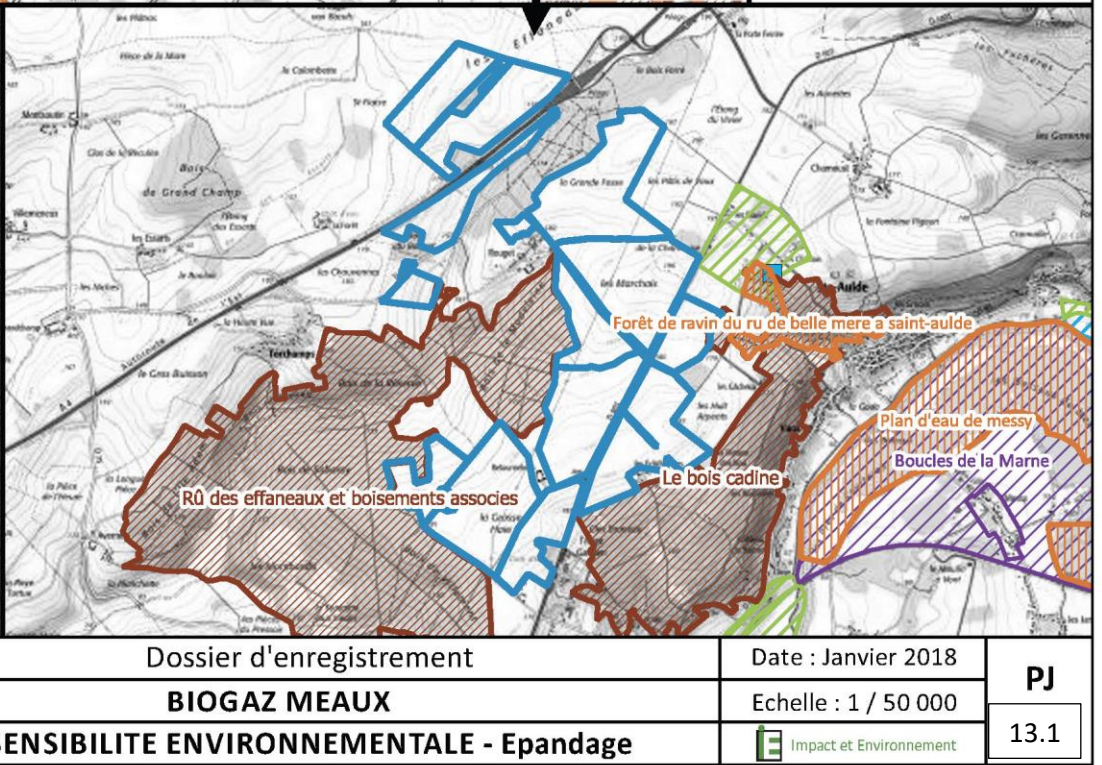
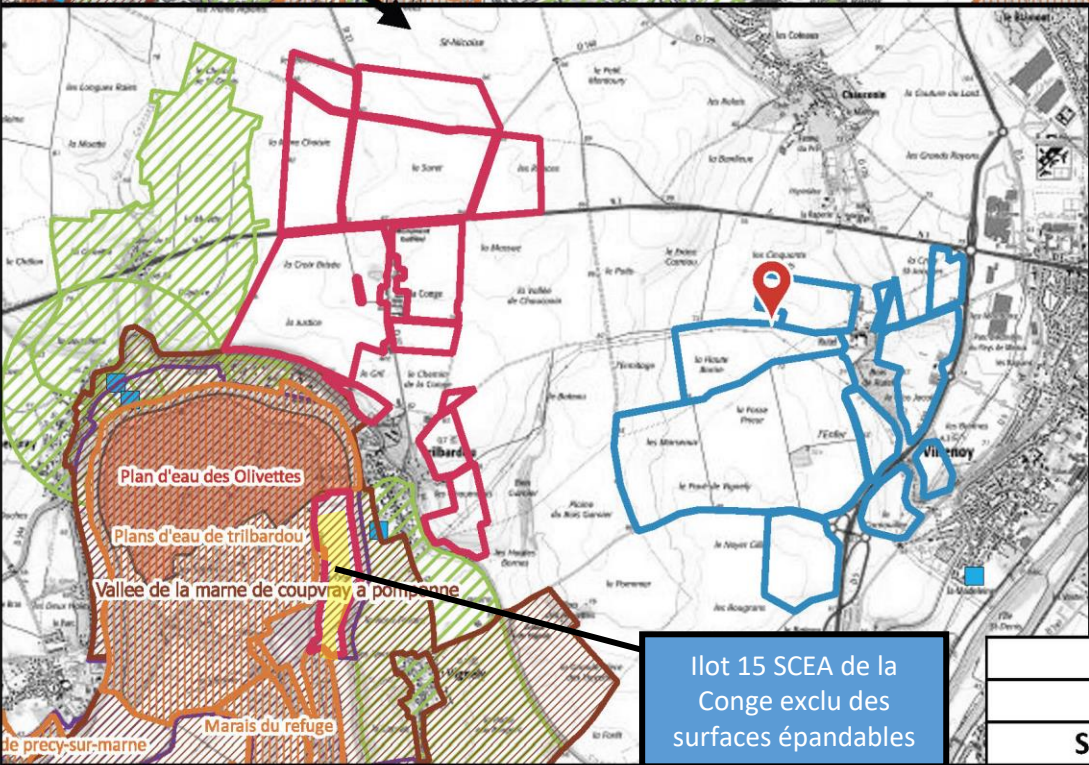


Site de méthanisation

- SCA DE RUTEL
- SCA DE LA CONGE
- N2000 ZPS (Oiseaux)
- Arr. Protec. Biotope
- ZNIEFF1
- ZNIEFF2
- Capt. AEP
- Périm. Protec. Imm.
- Périm. Protec. Rappro.
- Périm. Protec. Eloigné

Fond Scan25 et Scan100 IGN

Echelle : 1 / 130 000



Ilot 15 SCEA de la Conge exclu des surfaces épandables

Dossier d'enregistrement	Date : Janvier 2018	PJ
<b>BIOGAZ MEAUX</b>	Echelle : 1 / 50 000	
<b>SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE - Epandage</b>	Impact et Environnement	13.1